

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **6 juin 2022** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
94

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Véronique Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-06
95

03.01 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures

avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
96

03.02 - Séance extraordinaire du 10 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

2022-06
97

04.01 - Tournoi de golf "Coup de coeur" - Fondation des services de la santé de la MRC de L'Islet

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'autoriser deux inscriptions au Tournoi de golf "Coup de coeur" au profit de la Fondation des services de santé de la MRC de l'Islet qui se tiendra le 15 août 2022. Les frais d'inscription sont de 135\$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04.02 - Rapport du maire sur les faits saillants 2022 - DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait son rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 et le dépose séance tenante.

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-06
98

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Véronique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 48 950.34 \$

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Payable par chèques | 44 332.75 \$ |
| Payable par dépôts directs | 1 432.79 \$ |
| TOTAL | 45 765.54 \$ |

Un montant de 3 184.80 \$ reste au dossier de Tetra Tech QI inc.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Tous ont apposé leurs initiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
99

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par France Thibodeau et résolu :

- que les comptes du mois de mai 2022 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

| | |
|------------------------|---------------------|
| Comptes payés | 17 659.12 \$ |
| Salaires nets versés | 15 227.67 \$ |
| Remises de l'employeur | 7 681.12 \$ |
| TOTAL | 40 567.91 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.03 - Adoption des journaux

Aucuns journaux à adopter

2022-06
100

05.04 - Appui à un programme universitaire en médecine vétérinaire à La Pocatière

ATTENDU la décision du gouvernement du Québec d'accorder à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) l'autorisation d'offrir un nouveau programme universitaire en médecine vétérinaire;

ATTENDU l'entente de partenariat entre l'Université de Montréal et sa Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'UQAR, et ce, avec l'autorisation du gouvernement du Québec, de régionaliser cette formation au Bas-Saint et d'y consentir les ressources humaines, financières, matérielles nécessaires;

ATTENDU la volonté gouvernementale de pourvoir aux besoins pressants de médecins vétérinaires en région et notamment en pratique des animaux d'élevage;

ATTENDU QUE l'UQAR possède déjà une expertise reconnue dans le déploiement de l'enseignement universitaire de qualité hors du campus de Rimouski;

ATTENDU QUE La Pocatière est une ville éducative et de recherche appliquée par excellence depuis 1859 dans l'histoire de la formation agroalimentaire, par la fondation de la première École d'agriculture au Canada (1859), la Faculté d'agronomie décentralisée de l'université Laval (1940), l'Institut de technologie agricole (1962), puis le campus de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (2021);

ATTENDU la présence, à La Pocatière, d'infrastructures importantes d'élevage via la Ferme-école exploitant deux troupeaux laitiers, un cheptel chevalin et autres installations de productions animales, des centres ovins et porcins à la disposition de la formation;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a elle-même installé sa Faculté de médecine vétérinaire hors de son campus principal, soit à Saint-Hyacinthe, à proximité de l'Institut de technologie agroalimentaire, bénéficiant ainsi d'acquis et de services importants déjà en place;

ATTENDU la présence d'un édifice central imposant permettant le partage de services aux élèves de formation supérieure;

ATTENDU l'espace disponible pour l'ajout de locaux et d'infrastructures répondant aux normes élevées pour offrir un tel programme de formation;

ATTENDU l'environnement agricole présentant une grande concentration et une grande diversification dans les productions animales au Bas-Saint-Laurent, offrant ainsi un laboratoire d'apprentissage cliniques exceptionnels à de futurs praticiens vétérinaires pour les grands animaux, but poursuivi par le gouvernement et ses partenaires universitaires;

ATTENDU l'impact socio-économique majeur à court, moyen et long terme pour le territoire régional de l'ouest du Bas-Saint-Laurent et de l'est de Chaudière-Appalaches de l'implantation de ce programme universitaire à La Pocatière;

ATTENDU QUE l'enseignement agricole est une tradition d'excellence au Kamouraska et dans toute la Côte-du-Sud;

ATTENDU l'importance de soutenir et d'assurer la pérennité d'une institution telle que l'ITAQ - Campus de La Pocatière;

ATTENDU l'attractivité qu'engendre la présence de cet établissement d'enseignement pour le territoire sudécôtois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-

Adalbert appuie la Ville de La Pocatière et demande au gouvernement du Québec et à l'Université du Québec à Rimouski le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire sous l'égide de l'UQAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2022-06
101**

05.05 - Règlement d'emprunt

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'autoriser la directrice générale à déposer les documents requis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le règlement d'emprunt des travaux du 4e rang Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie, Richard Gauvin présente le schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

**2022-06
102**

06.02 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU' en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Adalbert a été intégré dans le Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3^e génération);

ATTENDU QUE le projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3^e génération) a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre avec les conditions suivantes :

- que le sauvetage d'urgence en milieux isolés (SUMI) soit retiré du schéma de couverture de risques pour la municipalité de Saint-Adalbert;
- que toutes modifications apportées au projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de L'Islet 2022-2027 (3^e génération) ainsi qu'à son plan de mise en œuvre suite à son dépôt fasse l'objet d'une réapprobation au conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
103

06.03 - Règlement sur la sécurité incendie

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser la directrice générale, Magguy Mathault, à faire parvenir le projet de règlement sur la sécurité incendie à nos procureurs de la firme Morency Société d'avocats pour fin d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentant

Le maire René Laverdière mentionne que le feu clignotant au coin de la route 204 et 285 sera installé d'ici l'automne. Le pont couvert (P-04038) sera réparé par le ministère des Transports. Les travaux sont prévus de 2023 à 2025.

2022-06
104

07.02 - MTQ - Demande d'installation de panneaux de limite de vitesse aux entrées du périmètre urbain

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu de demander au ministère des Transports, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, la possibilité d'installer des panneaux de limite de vitesse aux entrées du périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Adalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
105

07.03 - MTQ - Demande d'autorisation pour l'installation des panneaux d'affichage numérique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adalbert possède deux radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire en faire l'installation le long de la route 204;

CONSIDÉRANT que ceux-ci seraient installés sur le territoire du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que l'installation de ceux-ci n'est pas permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Simon Bourgault et résolu de demander au Ministère des Transport, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, l'autorisation de procéder à l'installation de deux radars pédagogiques sur le territoire du périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Adalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

La prochaine réunion se tiendra mercredi le 15 juin prochain.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

Rien à signaler

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Le dîner cabane à sucre organisé par le comité MADA a été très apprécié. Odette Dumas et Guylaine Tremblay ont contacté par téléphone chaque personne et nous avons eu près de 60 participants. Ce dîner s'est tenu au restaurant Ô Sommet des délices et la facture sera transmise à la municipalité.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

La conseillère représentante, Véronique Côté, mentionne que la fête familiale de la Politique familiale de Saint-Adalbert se tiendra le 30 juillet prochain. Lors de cette journée, il y aura un tournoi de balle, des jeux gonflables, soirée méchoui avec chansonnier. Des informations seront prises pour avoir la présence du Bar laitier le Frisson ainsi que le kiosque de Barbe à papa.

La fête des nouveau-nés et nouveaux arrivants se tiendrait en septembre lors d'une épluchette de blé d'inde.

Elle mentionne également que le comité reprenne les activités annuelles, soit les activités de la semaine de relâche, la fête des nouveaux bébés et nouveaux arrivants, la fête d'Halloween, la fête de Noël ainsi que la fête familiale.

09.03 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante

Une réunion était prévue pour le 15 juin prochain mais celle-ci a été reporté à la fin de l'été.

**2022-06
106**

09.04 - ORH de L'Islet - Embauche d'un(e) dg

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le conseil d'administration de l'ORH L'Islet de procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2022-06
107**

09.05 - Adoption du plan d'actions - MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert désire contribuer au mieux-être de ses aînées et aînés ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de démarche collective a été déposé auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'élaboration du renouvellement de la politique et d'un plan d'action municipalité amie des aînés (MADA) et que cette demande a été favorablement accueillie et acceptée ;

CONSIDÉRANT QU'UNE conseillère municipale a été nommée responsable du dossier «Aînés» pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de pilotage de la MADA a été formé et accepté par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le document comprenant l'énoncé de la politique MADA (2022- 2025) a été présenté aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le document comprenant le plan d'action MADA (2022-2025) a été présenté aux membres du conseil municipal ;

Il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Catherine Bilodeau et

résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accepte et adopte ce plan d'action 2022-2025 et s'engage à le suivre dans les prochaines années parce qu'il répond bien aux demandes présentées par les aînés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
108

09.06 - Demande d'aide financière - programme PRIMA

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Véronique Côté et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

La conseillère Marjolaine Leblanc se renseignera auprès du Transport Adapté collectif L'Islet-Sud sur la possibilité d'effectuer le transport des personnes désirants participer aux dîners causeries à chaque troisième mardi du mois.

Elle mentionne également que Karine Bernier et Antoine assisteront à l'atelier du transport adapté

10.02 - Demande de morcellement - projet de Nathalie Patry

Madame Nathalie Patry fait la présentation de son projet de morcellement de terrain. Elle désire avoir une écurie afin d'accueillir quelques chevaux. Présentement, cette portion de terrain est en zone de villégiature où aucune activité agricole n'est permise. Puisque cette activité est permise en zone forestière, l'idée serait d'intégrer cette zone à la zone 17F voisine.

Les membres du conseil désire analyser la demande et demander des informations supplémentaires à la MRC de L'Islet à ce sujet.

Une décision à ce sujet sera prise ultérieurement.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

La conseillère représentante, Vanessa Chouinard mentionne qu'il y a 25 inscriptions pour le terrain de jeux.

12.03 - Point d'information - Bibliothèque, France Thibodeau et Véronique Côté, représentantes

Les conseillères représentantes ont eu leur première rencontre avec madame Lisette Bélanger, responsable de la bibliothèque. Le dossier a été expliqué et cette dernière était très réceptive. De cette rencontre, plusieurs idées d'activités sont ressorties et Véronique Côté donne l'exemple des nuits de lecture pour les adolescents.

12.04 - Demande pour un service de garde - terrain de jeux

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu une demande d'un parent afin de vérifier la possibilité d'instaurer un service de garde pour le terrain de jeux de Saint-Adalbert. La conseillère représentante, Vanessa Chouinard, mentionne qu'elle procédera à un sondage auprès des autres parents afin d'analyser les besoins d'un tel service.

12.05 - Réseau des bibliothèques dans le sud de L'Islet-Sud

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités du Sud de la MRC opèrent une bibliothèque municipale indépendamment;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'opérant pas de bibliothèque sur leur territoire pourraient se voir bénéficier d'un nouveau service pour leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacune des bibliothèques ont des heures d'ouvertures différentes qui pourraient être intéressantes pour les citoyens des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le manque de bénévoles dans plusieurs comités et organismes de la région pourrait aussi devenir un enjeu pour les bibliothèques;

CONSIDÉRANT QU'un échange de ressources humaines pourrait être un avantage pour les connaissances et l'expérience relatives à la gestion d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont la volonté d'informatiser le système d'emprunt de leur bibliothèque et que d'autres ont la volonté de renouveler leur matériel informatique et leur logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Véronique Côté et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adalbert soit favorable au développement d'un projet de réseau de bibliothèques conjointement avec les municipalités du Sud de la MRC de L'Islet participantes, en conséquence le G7.

**2022-06
110**

12.06 - Municipalité Amie des Enfants dans L'Islet-Sud

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières semaines, des recherches sur l'acquisition d'une reconnaissance "Municipalité amie des enfants" ont été faites pour l'ensemble des municipalités de L'Islet-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance est remise aux municipalités qui s'engage auprès des enfants âgés entre 0 et 17 ans et que ce groupe d'âge est ciblé dans les stratégies de revitalisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'être amie des enfants c'est de :

- Soutenir le jeu, dans ses diverses expressions, tout en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, porteuses de bien-être;
- Veiller à ce que les enfants grandissent dans un environnement sécuritaire et en cultivant l'écoresponsabilité;
- Encourager la participation dès le plus jeune âge, tout en reconnaissant que l'enfance est une période dans la vie marquée par la diversité;
- Concevoir des municipalités inclusives et bénéfiques pour tous.

CONSIDÉRANT QU'acquérir cette reconnaissance aura des retombées importantes pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion favorisera l'émergence de nouveaux projets destinés aux enfants au sein de la communauté, dans tous les champs de compétences municipale (loisirs, sécurité, transport, aménagement urbain, l'accessibilité et le soutien aux organismes);

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion contribuera à l'enrichissement de la Politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert signifie son intention d'acquérir la reconnaissance de Municipalité amie des enfants aux municipalités de L'Islet-Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

14.01 - Gala Méritas

Le Gala Méritas s'est bien déroulé, le mérite personnalité artistique a été attribué à Sandrine Lebel, étudiante au 1er cycle.

14.02 - Comité des Usagers - CHSLD de Sainte-Perpétue

La conseillère Marjolaine Leblanc, membre du comité des usagers du CHSLD de Sainte-Perpétue, mentionne que le comité désire sensibiliser les municipalités. Les activités vont recommencer. Le nouveau comité est responsable de faire respecter les droits des usagers et d'informer les familles.

14.03 - Maison de la Famille de la MRC de L'Islet

Le Dépano-Meubles de la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet a réouvert ses portes à la fin mars dernier et madame Marjolaine Leblanc assisté à l'ouverture officielle. La présence des élus a été grandement appréciée par l'organisme. La maison offrira également leur nouveau service du Centre de périnatalité sociale.

Madame Virginie Pelletier, originaire de Saint-Adalbert, est la directrice générale par intérim de la Maison de la Famille de L'Islet-Sud.

14.04 - MARCHÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel réalise actuellement une étude sur le développement d'une offre de marchés publics dans le sud de L'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé par l'entremise du programme Proximité, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie du soutien financier des municipalités de Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles non dépensées d'environ 5 800 \$ sont à prévoir sur la contribution budgétée par les municipalités pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries permettrait de doubler cette somme pour un projet de promotion des produits régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont montrées intéressées à utiliser les sommes disponibles pour planifier et à mettre en œuvre un projet-pilote de marchés publics collectifs dans certains événements populaires du sud de la MRC de L'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités participantes s'engagent solidairement à contribuer financièrement au projet pour un minimum de 50 % du coût total en nature ou en espèces ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel accepte d'être porteur du dossier pour les municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Catherine Bilodeau et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la municipalité de Saint-Marcel, soit madame Marie-Claude Chouinard, directrice générale pour déposer une demande de financement au PADAAR pour le projet nommé Projet-pilote de marché collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
112

14.05 - Demande d'aide financière au Fonds de développement territorial et économique L'Islet/Montmagny

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert a élaboré un projet qui consiste à développer une vision pour le cœur de Saint-Adalbert et ayant pour objectif d'entreprendre une démarche pour le développement de projets potentiels afin de revitaliser la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les critères du "Fonds de développement territorial et économique L'Islet/Montmagny (FDTÉ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault et/ou le maire René Laverdière pour déposer une demande de financement au Fonds de développement territorial et économique pour le projet qui consiste à développer une vision pour le cœur de Saint-Adalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-06
113

14.06 - Demande d'aide financière au Fonds de développement des services de proximité de la MRC de L'Islet - Service de garde

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert a élaboré un projet-pilote de service de garde dans notre communauté en partenariat avec le BC/CPE Les Coquins;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui fait l'objet de la demande d'aide financière consiste à transformer deux locaux dans le but d'implanter le service de garde éducatif à l'enfance dans le bâtiment de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les critères du Fonds de développement des services de proximité de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par

Marjolaine Leblanc et résolu d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault et/ou le maire René Laverdière pour déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des services de proximité de la MRC de L'Islet dans le projet de transformation des locaux pour implanter le service de garde éducatif à l'enfance dans le bâtiment de la salle communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Simon Bourgault, et résolu que cette session régulière soit levée.